

## Journée Mondiale des Zones Humides, le 2 février 2007 à Bastia

### DISCOURS D'OUVERTURE

*Intervention de R. PANTALACCI (Directeur de l'Office de l'Environnement de la Corse)*

En tout premier lieu, permettez-moi de vous remercier d'avoir bien voulu répondre à notre invitation commune avec l'Etat et plus précisément avec la DIREN. Nous commençons à faire un numéro de duettistes avec Mme Dubeuf depuis déjà quelques années et hier encore nous étions en duo sur une autre affaire à Ajaccio.

Il me revient donc de vous accueillir et il reviendra à la DIREN de conclure cette matinée qui vous le savez est suivi d'autres éléments de cette manifestation.

Alors simplement et pour ne pas trop alourdir le propos, je tiens à vous dire que, et vous le savez, chaque année depuis 36 ans maintenant, le 2 février, a lieu la journée mondiale des zones humides à laquelle nous essayons en Corse, depuis quelques années, de rendre toute son importance et d'en faire une manifestation incontournable au niveau local. A cette occasion nous essayons chaque fois d'illustrer un des volets de cette thématique importante. Beaucoup plus importante que d'aucuns imaginent c'est-à-dire celle des zones humides dont on connaît à la fois l'importance en termes de biodiversité mais, j'allais dire, c'est notre voie d'entrée, mais qui a aussi une importance tout aussi significative en matière d'activités économiques.

Pour nous occuper d'environnement nous sommes également soucieux du fait que pour qu'il y ait de l'environnement encore faut-il qu'il y ait des gens et pour qu'il y ait des moyens consacrés à la protection de l'environnement encore faut-il qu'il y ait également des activités économiques.

Alors, chaque année nous organisons cela, à travers notamment un des cinq pôles relais qui est situé en Corse et que nous animons avec nos collègues de l'Etat.

Le thème de cette année nous intéresse à double titre. Ce n'est pas un choix local puisque c'est un choix du Secrétariat Général de la Convention de Ramsar. C'est le thème qui va toucher à la pêche et aux zones humides, effectivement aux pêcheries et aux zones humides. Il nous intéresse à plus d'un titre, d'abord parce que c'est une problématique importante à l'échelon insulaire.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier la Collectivité Territoriale de Corse a décidé de rassembler l'ensemble des moyens qu'elle consacrait à cette activité sous le volet environnemental. C'est l'Office de l'Environnement qui est désormais en charge du suivi des politiques touchant à la pêche et à l'aquaculture. Il y a une raison supplémentaire. C'est aussi une thématique intéressante parce qu'elle peut permettre effectivement une réflexion sur la gestion de la ressource halieutique (Gérard Romiti pourra nous en dire bien davantage tout à l'heure) et en essayant d'avoir une réflexion sur les équilibres que l'on peut avoir entre l'exploitation halieutique en milieu marin et disons en milieu saumâtre pour simplifier le propos.

Donc, c'est un thème qui est tout à fait d'actualité, encore plus d'actualité, puisque tout le monde sait que sont en train de se finaliser les négociations dans le cadre contractuel 2007 / 2013 et que, au titre du fond européen sur la pêche, nous essayons de travailler à des propositions qui permettent d'aller dans le sens d'une gestion dite durable, je sais que le terme

est un peu « tarte à la crème » mais quand même il recouvre un certain nombre de réalités, en tout cas de nécessités de cet aspect.

Je voulais vous remercier et remercier plus particulièrement les élus qui ont bien voulu participer à cette séance. Vous avez vu que les conditions sont peut-être un petit peu serrées mais cela ne devrait pas nuire à la qualité des débats. Une fois de plus, je voulais vous remercier d'avoir bien voulu répondre à notre invitation commune et sans plus attendre je vais donc céder la parole aux différents intervenants.